Nordenstam.

Section II.

Ière Année.

Géographie et Ethnographie . . . 4½
Histoire diplomatique (1789-1830) . . 5
Droit des gens (Conf.) . . . 3+4½
Droit international (Cours) . . . 3
Statistique 5
Affaires commerciales 3
Géographie économique 4
Économie politique 3

IIe Année.

Histoire diplomatique depuis 1789 . . 4
Hist. diplomatique de 1648-1789 . . . 3
id. id. (Conf.) 3
Droit des gens (Cours) 4½
Droit international (Conf.) . . . . . 3+
Législation commerciale 4
Allemand 6

Travaux

Pour Mr Sorel 3
Pour Mr Renault 4½

Compositions.

Pour Mr Funck-Brentano . . . 3½
Pour Mr Sorel 4

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 22 Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Géographie et ethnographie

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Gaidoz

M Nordenstam élève de 2e année.

NOTE : 4 1/2

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

H. Gaidoz

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Histoire diplomatique (~~1830 à nos jours~~ 1789 - 1830)

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr. Sorel

M Nordenstam élève de 1re année.

NOTE : 5

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Albert Sorel

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Droit des Gens Conf[ce]

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Funck-Brentano

M Nordenstam élève de 1[re] année.

NOTE : 3

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Th Funck

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 23 Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Droit international Cours

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Renault

M Nordenstam élève de 1re année.

NOTE : 3

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

L Renault

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1883

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Statistique

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Levasseur

M Nordenstam élève de 1re année.

NOTE : 5

OBSERVATIONS

Les mariages en France et en Europe.

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

E. Levasseur

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 11231.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Affaires Commerciales

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Juglar

M Nordenstam élève de 1re année.

NOTE : 3

OBSERVATIONS

Le blocus continental — le commerce general et le commerce special

Elève faible

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

E. Levasseur

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 11231.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 23 Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Géographie Économique

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr. Pigeonneau

M Nordenstam élève de 1re année.

NOTE : 4

OBSERVATIONS

Principaux ports de la mer du Nord. –

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

H. Pigeonneau

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Economie politique

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Dunoyer

M Standerskiold-Nordenstam élève de 2e année.

NOTE : 3

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

A. Dunoyer

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Histoire diplomatique (1830 à nos jours)

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Sorel

M Nordenstam élève de 2e année.

NOTE : 4

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Albert Sorel

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 23 Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Histoire diplomatique (1648-1789)

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Pigeonneau

M Nordenstam élève de 2e année.

NOTE : 3

OBSERVATIONS

Question — Relations de la France et de la Prusse au 18me siècle

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

H. Pigeonneau

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Histoire diplomatique (1648-1789) Confce

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr de Ferrari

M Nordenstam élève de 2e année.

NOTE : 5.

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

G. Ferrari

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Droit des Gens (Cours)

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Funck-Brentano

M Nordenstam élève de 2e année.

NOTE : 4 1/2

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Funck

- **0** = Nul.
- **1** = Très mauvais.
- **2** = Mauvais.
- **3** = Médiocre.
- **4** = Assez bien.
- **5** = Bien.
- **6** = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 23 Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Droit international Confce

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Renault

M Nordenstam élève de 2e année.

NOTE : 3.

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Renault

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du *Juin* 188*3*

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Législation commerciale

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Lyon-Caen

M *Nordenstam* élève de *2e* année.

NOTE : *4*

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

A. Lyon-Caen

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 23 Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Allemand

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Lester

M Standerskiold - Nordenstam élève de 2e année.

NOTE : 6

OBSERVATIONS

traduit bien ; parle très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

G. Lester.

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Le 29 Janvier 1882. Nordenstam.

L'établissement des Turcs en Europe (1453) a eu pour effet d'introduire un nouvel élément dans les calculs et les combinaisons de la politique. Au lieu de l'Empire Grec, sans forces, affaibli par les querelles religieuses et les divisions politiques, un peuple jeune, belliqueux, animé d'un ardent fanatisme, pourvu d'une organisation militaire très supérieure à celle des Etats chrétiens, vient s'établir à Constantinople. Après avoir soumis les provinces de l'ancien Empire grec, ils deviennent un danger pour l'Italie (luttes contre Venise), pour les Hongrois, pour l'Allemagne orientale et particulièrement pour les Etats héréditaires de la maison d'Autriche.

L'alliance Franco-turc est, dès les premières années du 16 siècle un fait accompli par ce qu'il est absolument logique. François I a besoins des diversions que Solimant tente en sa faveur (notammant en 1526 après Pavie. Bataille de Mohcz en Hongrie) et en 1529 - siège de Vienne par Soliman.)

L'alliance turque qui a rendu d'immenses services à la France sous les deux règnes des François I et de Henri II dure sans altérations

notables jusqu'aux temps de Louis XIV. La France qui en a tiré d'abord des avantages politiques, en tire, pendant toute cette période, de grands avantages commerciaux. Les capitulations mettent entre les mais de cette Puissance tout le commerce avec l'Orient par les échelles du Levant.

Avec Louis XIV qui répend les projets de Charles Quint et de Philippe II, la situation change profondément. Dès le début du règne de ce prince, la France fait une intervention armée contre les Turcs (à Candie)

Le 16 siècle a été avec la dernière moitié du 15ème l'époque héroïque et conquérante pour les ~~Turcs~~. Ils eurent trois grands princes: Mahomet II, Sélim~~an~~ (conquête de l'Egypte), et Soliman. Après le règne de ce dernier la décadence ne commence pas encore immédiatement, mais il y a un temps d'arrêt dans le développement de la Puissance Ottomane. Les Turcs ne conservent pas la supériorité militaire qu'ils avaient d'abord. Les armées de l'Europe qu'ils avaient pu écraser sans peine à Nicopolis (1396), deviennent plus nombreuses, plus disciplinées, mieux organisées (Louvoi) et pendant les grandes guerres ~~des~~ ~~F~~ règne de Louis XIV, il se forme tout une école de généraux très supérieurs aux hommes de guerre ottomans;

aussi ils éprouvèrent un désastre à la bataille de Saint-gothard.

Au 18 siècle commence véritablement la décadence de la Turquie, malgré les efforts de plusieurs grands ministres (les Kuiproulis). En même temps commence à grandir une Puissance dont le voisinage sera très redoutable de la Turquie – la Russie. A partir du jour où il y eut un empereur de Russie, souverain politique et chef religieux de l'orthodoxie greque, les Turcs ont a compter avec un nouvel adversaire. (La politique russe en orient a pour objét la possession du Bosphore et de Constantinople et avec St. Sophie, qui a toujours été la métropole de tous les grecs orthodoxes.)

Lorsque les Turcs se mirent à la défensive (au 18 s.) la question fut – qui succèderait aux lambaux de l'Empire ottoman.

Pour la Russie, la question du démembrement de la Turquie n'est pas seulement une question politique, mais aussi religieuse – par conséquent nationale. Presque tous les peuples soumis aux turcs sont de la religion greque orthodoxe; la Russie leur tendit la main pour les délivrer du joug ottomans. (Il faut dire, du reste, qu'ils jouissaient d'une pleine et antière liberté religieuse). La Russie se rapprochait à son but qui fut atteint par Cathérine II c.à dire à la „politique protectrice". Il y eut des traités, par

lesquels la Russie se donnait un droit de protection de la religion greque, par suite de quoi les Ambassadeurs russes eurent de fréquentes relations avec le gouvernement turc. Mais cette influence habile n'a consisté qu'à démoraliser et d'affaiblir la Turquie. La Russie, tout en nuisant à la Turquie, gagnait de plus en plus l'influence sur la populations chrétienne de cet empire et sur les musulmans eux-mêmes. Les Anglais et les Francais, peuples civilisés, furent beaucoup plus craints que les russes, peuple nouveau et encore tout au commencement de son développement moral — ~~peut-être~~ ce qui fait qu'ils se comprenaient mieux. Mais ce qui est un fait, c'est que la Russie suit, à l'égard de la Turquie, la même politique qu'elle a suivi à l'égard de la Pologne.

L'Autriche a toujours eu une politique à deux faces, suivant sa position vis-à-vis des autres Puissances. En Orient ~~est~~ elle veut être le co-partageant, comme elle l'a été dans le démembrement de la Pologne, quoi qu'elle déclara l'intégrité de ce dernier royaume. Dans la question d'Orient elle suit la même politique: ~~et prend~~ l'annexion de la Bosnie et l'Herzégovine est la preuve. (Son principe de la convenance.) Il faut qu'elle tourne ses prétentions sur l'Orient, après avoir perdu l'Italie et avoir fini le démembrement de la Pologne. L'Autriche cherche à s'étendre de ce coté pour y apporter la civilisation germanique.

Les intérets de la Prusse, dans la question

d'Orient; ne sont pas territoriaux. Mais elle s'y mêle pour avoir un moyen d'entrer dans toutes les questions politiques. La Prusse est en 1870 encore dans son rôle ancien concernant cette question, c.à dire qu'elle a besoins de la Russie et de l'Autriche.

Pour l'Angleterre la question d'orient se présente sous un aspect plus grave. La route des Indes passe par la Turquie. Autrefois, quand il fallait faire le tour de l'Afrique, elle ne venait pas en contact direct avec l'Empire ottoman, mais depuis le percement du canal de Suez la question a changé. Pour protéger cette nouvelle route, l'Angleterre a établi des stations militaires; avec les îles de Malte et de Chypre elle domine la Méditerannée et Gibraltar lui en donne la clef. Elle ne veut pas que la Russie y entre. Les anglais et les russes, par leurs territoirs se touchent presque dans les Indes, et l'angleterre veut priver ~~sa~~ rivale de cette route maritime. Mais par ce fait que le Sultan est le chef de tous les musulmans et que les anglais ont de nombreux sujets mahométans, la Turquie est le plus liée en politique avec l'Angleterre.

La France est resté la meilleure alliée de la Turquie, n'étant pas directement interessée dans la question, mais depuis qu'elle fait des acquisitions territoriales musulmanes (en Afrique), la France a commencé a perdre de l'influence.

Le sors des populations chrétiennes en Turquie: Leurs libertés religieuses est garantie par les Puis-

sances européennes et notamment par la Russie -
et on arrive par cela même à protéger les populations.
Déjà plusieurs peuples se sont détachés de la Turquie
par suite de cette protection : la Moldavie et la Vallachie,
formant le royaume de Roumanie, la Serbie, la
Bulgarie qui n'a conservé que des liens très faibles
avec son suzerain le Sultan, la Roumélie Orientale
a reçu une autonomie et la Bosnie avec l'Herzé-
govine ont passé à l'Autriche "pour se donner
une bonne administration". Mais il y a un fait
à remarquer, que chaque mouvement d'émancipation
d'un peuple chrétien de l'Empire Ottoman a été
payé par l'asservissement d'un autre peuple chrétien
ex.: la Pologne et l'Alsace-Lorraine.

L'Egypte. Il n'y a point là des chrétiens à pro-
téger. L'intérêt est de tout autre genre. Les Puis-
sances européennes, notament la France et l'Angleterre
y exercent une influence morale. Mohamed-Ali
avait entrepris de régénérer les Turcs et voulut
relever ce pays. Il appela à cet effet des euro-
péens et surtout les français. L'Europe embrassa
chaleureusement sa cause et contribua, par son
assistance, à l'autonomie de ce pays. Depuis lors,
toutes les améliorations administratives et financières
ont été fait ~~avec~~ l'aide ~~l'assistance~~ des ~~la~~ Français et
des ~~l'~~ Anglais ~~terre~~.

---

n:o 3:dje Punkten ~~no 11~~ 7

Déclaration de Paris, de 1856.

A. Standertskjöld-Nordenstam

Standertskjöld-Nordenstam

Déclaration de Paris de 1856

1. La course est abolie.
2. Le pavillon couvre la marchandise
3. La marchandise neutre est insaisissable sous pavillon ennemi, sauf la contrebande de guerre.
4. Le blocus doit être effectif.

1. De la course.

Pour tout Etat belligérant il est nécessaire de ruiner le commerce de son ennemi. Mais n'ayant pas une marine militaire suffisante, l'Etat délivra des „lettres de marques" à des particuliers, qui leur donnait le droit de faire la guerre à l'ennemi de cet Etat et de capturer ses vaisseaux marchands et de détruire la marine ennemie. Pour les y encourager, on leur donnait ~~la~~ une partie ou la totalité de la capture. Cette sorte de guerre s'appelait „la course" et avait ses coutumes et ses règlements, sans quoi elle était considérée comme piraterie.

La course est d'un grand intérêt pour un Etat qui a une nombreuse marine marchande, car elle peut facilement l'armer en corsaires et détruire la marine de son ennemi inférieur en commerce maritime. Mais il y eut des abus et la course dégénérait souvent

en piraterie — les neutres en souffrirent.

Au traité de Paris 1856 le gouvernement Français proposa aux aux Puissances de renoncer aux corsaires. La proposition fut bien accueillie par toutes les Puissances excepté l'Espagne et les Etats Unis, qui s'y refusèrent, à cause de l'infériorité marquante de leurs marine marchande, et par conséquent ils couraient le plus de risque, en temps de guerre.

Il y a de l'utopie dans cette déclaration de 1856, car les nécessités de la guerre poussent naturellement un Etat à faire tout son possible pour ruiner le commerce de l'ennemi. Par exemple, la Prusse a réglé la construction des bateaux à vapeur de sa marine marchande, de manière à pouvoir facilement les transformer en flotte de corsaires. La Russie, pendant et après la dernière guerre avec la Turquie a acheté en Amérique plusieurs vaisseaux avec l'intention de les transformer, en cas de besoins, en corsaires.

2. Le pavillon couvre la marchandise,

c'est à dire que toutes les marchandises neutres ou ennemies sous pavillon neutre, sont couvertes par le pavillon neutre, c'est à dire, insaisissables, excepté la contrebande de guerre.

Le pavillon neutre couvre aussi le navire, qui est presque considéré comme une partie de territoire, auquel il appartient.

Le neutre reste maître absolu de son commerce pacifique. Le belligérant ne peut exercer de juridiction sur les navires neutres. Ce principe n'est pas ancien, on le trouve observé au XVII s. Mais en 1794 on repoussa ce principe dans une convention anglo-américaine. Cependant il est en vigueur dans 2 traités entre la France et les Etats Unis de 1785 et 1799. C'est après la guerre de Crimée que la France voulut proclamer ces principes libéraux, et on déclara à Paris 1856 que le „pavillon couvre la marchandise," sauf la contrebande de guerre. Cette déclaration fut attaquée en Angleterre, mais elle adhéra en protestant.

3. <u>La marchandise neutre est insaisissable sous pavillon ennemi, sauf la contrebande de guerre.</u>

Cette formule est très ancienne. On la retrouve dans le „Consulat de la Mer", et au XIII s. dans un traité de la ville de Pise etc.

Les anglais adoptèrent plus tard une autre règle: la marchandise est ennemie sous pavillon ennemi, par conséquent saisissable.

Ces deux déclarations sont d'une

grande importance pour les neutres, car ils peuvent ainsi attirer à eux, aux détriment des belligérants, tout le commerce qui passait avant la guerre, par les territoires des Etats en litige.

Il est raisonnable de défendre, aux neutres, le commerce de la contrebande de guerre, car il prend alors une part indirecte dans la guerre - par conséquent cesse d'être un Etat neutre.

4. Le blocus doit être effectif.

Le blocus s'impose aux neutres; tout navire peut être capturé qui cherche à entrer dans un port bloqué.

Le blocus doit être efficace. Longtemps on n'a pas voulu admettre ce principe; on pensait que s'il y avait un droit de guerre, il y avait aussi un droit de blocus. Par conséquent, comme l'état de guerre s'établissait par la déclaration de guerre, - l'état de blocus s'établissait par une simple déclaration. Ainsi tout commerce avec ces ports fut interdit, même dans le cas où l'ennemi n'avait pas les moyens efficaces pour faire respecter la déclaration.

La conséquence fut, qu'on poursuivit tous les navires neutres que l'on soupçonnait vouloir entrer dans ce port — C'est le système du „blocus fictif". De là, on est arrivé de déclarer en état de blocus, toute une côte ou tout un Etat. Le fameux „blocus continental" n'était qu'une conséquence de ce principe — mais il démontra aussi toute la monstruosité de ce système.

En 1856 les Puissances renoncèrent à ce principe abusif et déclarèrent que le „blocus effectif" est le seul obligatoire pour les ennemis comme pour les neutres.

Le blocus est effectif lorsqu'il est impossible à un bâtiment d'entrer dans le port ou d'en sortir, ou même en risquant d'être pris.

Le blocus commence à être effectif du moment où les navires de guerre ferment le port et il cesse lorsqu'ils le quittent.

proposable 4

rédaction incorrecte

H. S. Nordenstam.

Résumé de la politique de la France dans les négociations relatives à l'Egypte de 1839 à 1848.

Depuis 1798 la France s'intéressait beaucoup de l'Egypte. En 1839 l'opinion public et la presse étaient favorables à Mehemed-Ali, régénérateur de l'Egypte. On espérait, que en prenant fait et cause pour le pacha d'Egypte on trouvait une occasion pour jouer un rôle brillant en Europe et déchirer les traités de 1815. Le Gouvt, pour être populaire, suivit le mouvement. Mais il crut aussi à une entente générale des Puissances, qui s'associeraient à la politique française. La France soutenait Mehemed Ali en Syrie et en Egypte, – l'Angleterre ne lui accordait que l'Egypte. La Russie protégeant la Turquie, ses deux dernier

Puissances se rapprochèrent. L'Angleterre ne fit pas un secret de sa politique, mais au contraire agit de bonne foi et communiqua ses intentions à la France. Ld Palmerston, dans des conférences avec le Gl Sebastiani, ambassadeur de France, lui lut des dépêches de Constantinople, de Vienne, de Berlin et de St. Petersbourg, qui tous adoptaient le système anglais. Ld Palmerston ajouta qu'il lui était impossible d'abandonner un système que toute l'Europe adoptait; il lui exprima ses regrets d'être séparé de la France dans cette question.

Le Gl Sebastiani informa son gouvt de l'entente des Puissances et exprima aussi son opinion, que l'isolement de la France était possible et probable. Ces informations n'eurent pas d'influence sur le Gouvt, au contraire, on répondit au Général qu'il était trop turc et qu'il se laissait endoctriner par lord Palmerston. Mr Guizot

remplaça le Gl. Sebastiani et emporta avec soi des instructions cathégoriques du maréchal Soult, – de ne pas céder. Mais bientôt il constata l'entente des 4 Puissances et l'isolement de la France. Pendant ce temps il y eut un changement de ministère – Mr. Thiers remplaça le Maréchal Soult. Il suivit la même politique que le Maréchal, seulement, il exagérait les forces de Mehemed-Ali et croyait que la Russie ne pourrait jamais s'entendre avec l'Angleterre. Par conséquent il recommandait à Mr. Guizot de gagner du temps, de se refuser à toute délibération commune avec les 4 Puissances et de ne communiquer qu'avec le Ministère anglais. L'Autriche et la Prusse désiraient une entente générale, et leurs ambassadeurs prévenaient celui de la France de tout ce qui se passait et le poussaient à faire des concessions, en l'avertissant que l'on s'entendrait sans son gouvt. Cette attitude de la Prusse

et de l'autre fit croire à Paris à une brouille entre les Puissances et Mr. Thiers persista dans sa politique. Il répondit d'éviter de se prononcer, ~~car il~~ espérant que Mehemed Ali s'entendrait avec le Sultan sans l'Europe.

Les Puissances, lasses d'attendre se décidèrent à s'entendre sans la France. Le 15 Juillet 1840 fut signé un traité, d'après lequel Mehemed-Ali recevrait l'hérédité de l'Egypte et la possession viagère de la moitié de la Syrie.

Comment?

Mr. Guizot communiqua ce traité à Mr. Thiers, qui espérait encore pouvoir séparer la coalition — aussi il refusa de se prononcer, mais en même temps il encourageait Mehemed Ali à persister dans sa lutte.

Enfin les 4 Puissances agirent. Beyrouth fut bombardé et le Sultan proclama la déchéance de Mehemed-Ali.

par qui?.

M. Guizot se refusa de reconnaître cette déclaration de déchéance, qu'il considérait comme une menace pour l'équilibre de l'Europe.
Le mouvement de l'opinion en France fut très vif. On crut voir la reconstitution de l'alliance de Chaumont. M. Thiers espérait toujours pouvoir dissoudre la coalition, et ne reculait même pas devant des projets belliqueux. Le roi n'accepta pas ces projets et M. Thiers prit sa démission. Pendant ce temps les Puissances alliées obtinrent de Mehemed Ali l'acceptation de l'hérédité de l'Egypte seulement. Le traité du 15 juillet fut exécuté sans la participation de la France.

M. Thiers fut remplacé par M. Guizot, qui ne voulut pas s'engager dans une aventure belliqueuse, et qui chercha un autre moyen d'entrer dans le concert européen. L'occasion se

présenta : la France signa un traité avec les Puissances européennes par lequel le Bosphore et les Dardanelles seraient fermés aux navires de guerre. Ainsi la France rentrait de nouveau dans le concert européen, mais cela après avoir essuyé un échec diplomatique qui diminuait son influence en Europe. De plus elle n'avait pas d'alliés. Cette solution pesa lourdement sur le gouv.t de Juillet, et ce fut la cause principale de son impopularité et enfin, de sa chute.